

8 Actualité

Des aides urgentes encore bien floues

CRISE ÉCONOMIQUE Le Conseil fédéral ouvre une consultation accélérée sur les soutiens prévus pour les entreprises les plus durement touchées. De nombreux points doivent encore être clarifiés

BERNARD WUTHRICH, BERNE
@BdWuthrich

La situation économique se détériore rapidement. A une vitesse telle que le besoin d'aides urgentes pour des entrepreneurs se trouvant dans l'incapacité d'exercer leur activité professionnelle se fait de plus en plus sentir. Or, les cantons et la Confédération sont en train de se renvoyer la balle.

L'aide fédérale doit être cofinancée à parts égales par la Confédération et le canton concerné

En septembre, le parlement a validé la loi Covid-19, qui ancre dans le droit ordinaire les mesures de soutien votées par voie d'urgence dans le courant du printemps. Il en a ajouté une: elle est destinée à ceux qu'on appelle des «cas de rigueur», c'est-à-dire des entreprises ou des commerces qui se retrouvent quasiment sans ressources à cause de la propagation du virus.

Le parlement a cité quatre catégories de bénéficiaires potentiels: l'événementiel, les forains, la branche du voyage et le tourisme. Les décisions prises par les cantons romands de fermer les cafés et les restaurants – ce sera aussi le cas en Valais dès vendredi soir, a décidé mercredi le Conseil d'Etat – élargissent le cercle des destinataires de cette aide. Et les cantons attendent de la Confédération qu'elle fasse rapidement usage de cet instrument. La branche de la restauration et de l'hôtellerie a elle aussi souligné la nécessité d'actionner ce levier sans attendre.

Mais ce que le Conseil fédéral a présenté mercredi ne répond pas entièrement aux attentes des cantons et des branches concernées. Le gouvernement a certes accepté d'emprunter la voie rapide pour mettre ces aides sous toit: il a lancé une consultation accélérée qui ne dure que dix jours et prévoit de les mettre en vigueur le 1er décembre.

Nombreux désaccords

Mais les désaccords risquent d'être nombreux. Le projet d'ordonnance reprend les critères fixés par le parlement. Pour bénéficier de ce soutien exceptionnel, l'entreprise devait être saine avant la crise sanitaire et avoir perdu durant celle-ci au moins 40% de son chiffre d'affaires. Celles qui ont déjà reçu de l'argent de la Confédération dans le cadre des mesures sportives ou culturelles sont exclues du dispositif. L'aide fédérale doit en outre être cofinancée à parts égales par la Confédération et le canton concerné.

Elle peut se faire sous différentes formes: cautionnements, garanties, prêts ou contributions à fonds perdu. Pour les trois premières catégories, le plafond est fixé à 25% du chiffre d'affaires 2019 et à 10 millions par entreprise. Quant au versement à fonds perdu, il ne doit pas dépasser 10% du chiffre d'affaires et 500 000 francs par entreprise, dont la moitié à charge de la Confédération.

«Sur la base d'une extrapolation des premiers besoins exprimés par certains cantons, la contribution de la Confédération est plafonnée à 200 millions. Il faut donc que les cantons engagent une



Face à une situation économique qui se dégrade à vue d'œil, la nécessité de soutenir les entreprises fragilisées se fait pressante. Or les cantons et la Confédération sont en train de se renvoyer la balle... (ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

Des centaines de millions pour compenser les matchs à huis clos

SPORT Les détails des soutiens prévus pour le sport professionnel sont favorablement accueillis. Mais l'absence de spectateurs est si pénalisante que ces aides pourraient être insuffisantes

SERVAN PECA
@servanpeca

Sans disparaître, le goût amer des huis clos va être atténué. Mercredi, le Conseil fédéral a débloqué 350 millions de francs dans le but d'octroyer des prêts au sport professionnel. Le gouvernement a présenté leurs modalités, après que le parlement en a accepté le principe cet automne.

Les clubs des ligues professionnelles de football et de hockey sur glace pourront en bénéficier. Mais aussi les sportifs semi-professionnels, notamment dans les clubs de basketball, de handball, de volleyball et d'unihockey, ainsi que de football et de hockey sur glace féminins, à condition qu'ils évoluent en première division.

La Confédération pourra leur accorder des prêts sans intérêt, s'élevant au maximum à un quart de leurs charges d'exploitation de la saison 2018/2019. Les clubs devront fournir des garanties à hauteur de 25% et auront dix ans pour les rembourser intégralement. Par ailleurs, à l'aune de la deuxième vague et des huis clos récemment imposés, le Conseil fédéral envisage aussi l'octroi d'aides à fonds perdu. Des détails seront communiqués le 1er décembre.

«Nous aurions pu gérer»

Pour Raphaël Berger, directeur général de Fribourg-Gottéron, la vraie bonne nouvelle du jour réside dans le cumul des prêts, ainsi que dans la possibilité d'obtenir des aides à fonds perdu. Pour son club comme pour bien d'autres, chaque match est une perte. «Avec deux tiers des spectateurs [Fribourg-Gottéron n'a joué que deux matchs à domicile avec ce régime], nous aurions pu gérer nos finances grâce à ces prêts, même avec les charges d'amortissements ces prochaines années.»

Mais le huis clos a tout changé. «Un plafond fixé à 25% des charges d'exploitation, c'est insuffisant pour faire face à

cette nouvelle réalité.» Ce d'autant plus que ce maximum est fixé sur la base des charges de la saison 2018/19. La dernière durant laquelle Fribourg jouait dans son ancienne patinoire. Dans la nouvelle, «nos revenus ont augmenté, mais nos charges aussi».

Sur la saison régulière en cours, soit 26 matchs à domicile, Raphaël Berger estime que la perte se serait élevée à 2,5 millions de francs. Mais ça, c'était avant le huis clos imposé. Celui-ci mènera à des pertes bien plus importantes, sachant qu'environ 70% des revenus totaux du club fribourgeois sont liés aux matchs à domicile avec la billetterie, le sponsoring, l'hospitalité, ainsi que la restauration.

«Je n'imagine pas que quelqu'un n'ait pas besoin de ces prêts. En ce qui nous concerne, les demandes sont déjà faites. Et si l'on peut les rembourser plus vite que prévu, tant mieux»

DIDIER FISCHER, PRÉSIDENT DE LA FONDATION 1890, ACTIONNAIRE DU FC SERVETTE ET DU HC GENÈVE-SERVETTE

Attendre les aides, plutôt que de s'endetter? «C'est un pari trop risqué. On sait que les discussions vont durer, que ce sera politiquement compliqué à mettre en place», répond Raphaël Berger. «Je n'imagine pas que quelqu'un n'ait pas besoin de ces prêts, complète Didier Fischer, le président de la Fondation 1890, actionnaire du FC Servette et du HC Genève-Servette. En ce qui nous concerne, les demandes sont déjà faites. Et si l'on peut les rembourser plus vite que prévu, tant mieux.» Il en profite pour

souligner la nécessité des aides confirmées mercredi: sans spectateurs, les deux clubs genevois se voient privés de 30 à 40% de leurs revenus.

Les clubs auront trois ans pour rembourser. Sans quoi, ils devront opérer des réductions salariales allant jusqu'à 20%. La durée totale du remboursement est, elle, de dix ans. La règle s'applique uniquement aux salaires dépassant le montant maximal du gain assuré au sens de la loi sur l'assurance accidents (environ 148 000 francs). Autrement dit, ce sont les salaires des joueurs dont il est question. «C'est une contrainte compréhensible. Si l'on doit passer par là, on le fera, reprend Raphaël Berger. Mais de toute façon, recourir à un prêt mènerait à une baisse de l'argent disponible pour payer des salaires... L'objectif serait de rembourser le plus rapidement possible, afin de redevenir indépendant financièrement.»

Jouer ou ne pas jouer?

Le conditionnel reste de mise, car il ne sait pas encore si ni quand Fribourg-Gottéron demandera un prêt. «On va jouer jusqu'au 1er décembre, puis nous aurons une nouvelle évaluation sanitaire et financière. Si l'on voit que des matchs pourraient être reportés à février ou à mars avec du public, on préférera faire une pause.» Mais pour les sportifs comme pour tous les autres, l'incertitude actuelle n'autorise aucune projection, ne serait-ce qu'à moyen terme.

A court terme, les footballeurs comme les hockeyeurs genevois sont à l'arrêt. Mais au-delà de ces mises en quarantaine, Didier Fischer veut continuer à jouer. «Si l'on ne joue pas, les actifs, c'est-à-dire les joueurs, perdent de la valeur. Et les droits TV pourraient baisser.» Mais à l'inverse, «si l'on peut bénéficier du chômage partiel pour des contrats à durée déterminée, ça peut couvrir une partie de la masse salariale... Honnêtement, c'est un calcul que je ne sais pas faire.» Car Didier Fischer refuse de se limiter à ces uniques considérations comptables. «Nous avons aussi le devoir d'apporter de l'émotion et du divertissement. Tant qu'il y a des combattants et de l'équité sportive, jouons! On veut jouer, c'est notre métier. C'est aussi cet esprit de compétition que nous enseignons à nos jeunes.» ■

somme identique. Mais ces 400 millions risquent de se révéler insuffisants. Ce montant risque de n'être qu'un acompte», commente le chef du Département fédéral des finances (DFF), Ueli Maurer, chargé de ce dossier.

Qu'est-ce qu'un «cas de rigueur»?

Il avertit: «Plusieurs questions restent ouvertes.» Premier point à clarifier: la définition des «cas de rigueur», qui incombe aux cantons. Or, les différentes expériences menées depuis que ces derniers ont repris la main sur la gestion de la crise montrent que les définitions risquent fort de varier d'un endroit à l'autre. Ainsi, le canton de Genève, le seul à avoir aussi décidé de fermer les commerces jugés non essentiels, a promulgué des projets de loi qui ajoutent l'hôtellerie et le transport de personnes à la liste définie par le parlement. Mais d'autres cantons n'ont encore rien entrepris.

Deuxième point: la répartition des charges. Pour Ueli Maurer, le partage à 50% entre la Confédération et les cantons doit être rediscuté, car ces derniers ont des besoins et des capacités de soutien très différents les uns des autres. Ueli Maurer ne voit pas pourquoi on ferait appel à l'argent des contribuables de tout le pays pour résoudre certains «cas de rigueur» spécifiques ou locaux. Il lâche une petite pique en direction de Genève: «Ce canton a les moyens de résoudre ses problèmes lui-même», dit-il.

Troisièmement, les critères, en particulier celui de la perte de chiffre d'affaires pendant la crise, doivent aussi être réexaminés. Selon les résultats de la consultation accélérée, le Conseil fédéral proposera de modifier la loi Covid-19 par voie d'urgence lors de la session de décembre.

Clé de répartition remise en question

Sophie Michaud Gigon (Verts/VD), qui suit ce dossier de près, est satisfaite du calendrier proposé par le Conseil fédéral. «Il est positif que ces aides soient disponibles avant la fin de l'année», commente-t-elle, en regrettant que la Confédération n'ait pas agi plus tôt. Elle estime néanmoins que c'est la Confédération et non les cantons qui doit piloter cette aide et, comme le vice-président du PS, Samuel Bendahan, elle juge le montant de deux fois 200 millions très insuffisant. Elle parle d'un «emplâtre sur une jambe de bois».

Par ailleurs, elle ne comprend pas la clé de répartition choisie. Comme l'explique Ueli Maurer, la Confédération propose de partager ses 200 millions en fonction du PIB cantonal et de la population. Cela donne 40 millions pour Zurich, 24 pour Berne, 17,5 pour Vaud, 13,5 pour Genève, 6 pour Fribourg et le Valais, 4,5 pour Neuchâtel et 1,5 pour le Jura. «Pour le bassin lémanique, qui est le deuxième pôle économique du pays et qui est très touché par la crise, ce n'est pas énorme», déplore-t-elle. D'autres critiques émergeront d'ici au 13 novembre, délai fixé pour la consultation accélérée.

Mercredi, le Conseil fédéral a par ailleurs confirmé la prolongation jusqu'en juin 2021 des allocations pour perte de gain pour les indépendants et les patrons salariés de leur entreprise, avec effet rétroactif au 17 septembre. Il examine d'éventuelles mesures complémentaires dans le domaine du chômage partiel. Et il a décidé que 2500 militaires au maximum seraient mis à la disposition des services sanitaires. ■